

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

REMY COINTREAU

DECLARANT : ORPAR SA Personne Morale liée à François HERIARD DUBREUIL, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 02 septembre 2015
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 03 septembre 2015
LIEU DE L'OPÉRATION : PARIS
PRIX UNITAIRE 1 : 51,8945 Euro PRIX UNITAIRE 2 : 51,6467 Euro
MONTANT DE L'OPÉRATION 1 : 778 417,5 Euro MONTANT DE L'OPÉRATION 2 : 2 582 335 Euro
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Les autres dirigeants auxquels la personne est liée sont Dominique HERIARD DUBREUIL et Marc HERIARD DUBREUIL, administrateurs de la société REMY COINTREAU (ainsi qu'administrateurs de la société ORPAR).